



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 13.12.2019

Numéro de publication: NA03-0000000331

Canton: VD

Entité de publication:

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Sur mandat de:

LAITERIE N. BOURQUIN, NICOLAS BOURQUIN

LAITERIE N. BOURQUIN, NICOLAS BOURQUIN

Débiteurs:

LAITERIE N. BOURQUIN, NICOLAS BOURQUIN

CHE-102.934.411

Chemin du Chêne 5

1020 Renens VD

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Publication selon la LP.

Date de l'octroi : 21 novembre 2019

Délai pour les productions : 13 janvier 2020, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP)

Examen des pièces et assemblée des créanciers : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers qui sera fixée ultérieurement.

Expiration du sursis : 25 avril 2020

Le Commissaire au sursis Thierry ZUMBACH, ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire

Délai : 6 mois

Fin du délai: 25.04.2020

Point de contact:

Thierry Zumbach

Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne

1020 Renens VD

Remarques:

le sursitaire est actuellement domicilié ch. de Belmonthoux 9, 1008 PRILLY